



## Commune de VILLECHENEVE

### CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 janvier 2015

#### PRESENTS:

Mr	CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr	SARCEY	Claude	1 <sup>er</sup> Adjoint
Mr	PIQUET	Bruno	2 <sup>ème</sup> Adjoint
Mr	MONDELAIN	Jean-Jacques	3 <sup>ème</sup> Adjoint
Mr	DUPIN	Jérôme	4 <sup>ème</sup> Adjoint
Mme	CHIRAT	Sylviane	Conseillère
Mr	GRANJARD	Olivier	Conseiller
Mr	BRUCHET	Olivier	Conseiller
Mme	CHICARD	Christelle	Conseillère
Mr	BLANC	Daniel	Conseiller
Mr	MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller
Mr	MOREL	Cédric	Conseiller

#### ABSENTS EXCUSES :

Mme	DUSSUYER	Colette	Conseillère
Mr	PERRIER	Eric	Conseiller

#### Secrétaire de séance :

Mme	CHICARD	Christelle	Conseillère
-----	---------	------------	-------------

Début de la réunion : 20h30

### **1 Délibération Convention de prestation de service pour l'instruction, autorisation des droits des sols.**

La DDT locale n'étant plus en mesure d'assurer l'instruction des documents d'urbanisme, Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de prestation de service pour l'instruction des documents d'urbanismes avec le SIMOLY, pour un montant forfaitaire 2015 de 1 euro par habitant, pour une durée de cinq ans (jusqu'au 31 décembre 2019).

### **2. Délibération Tarifs et organisation salle polyvalente et salle de la Poste.**

Monsieur Jean-Jacques MONDELAIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint, pilote de la commission associations/fête et marché, propose à la demande des associations la gratuité de la salle polyvalente pour leur première manifestation. Cette proposition n'étant pas intégrée dans l'étude de tarifs réalisée par la Commission bâtiment, monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de la gratuité lors de la première location de la salle polyvalente par un vote à bulletin secret.

POUR : 2 – CONTRE : 10 - Abstention : 0.

Le résultat du vote valide les tarifs et organisation des locations de la salle polyvalente et de la salle de la Poste proposés par la Commission bâtiments.

### **3. Délibération numérotation des Rues**

Décide de retenir le système métrique pour la numérotation des habitations, en prenant comme référence le fichier adresse de la Poste.

**4. Délibération versement d'un acompte de 2500 euros par anticipation à l'association du restaurant scolaire.**

Décide de verser un acompte de 2500 € par anticipation à l'association du restaurant scolaire. Cet acompte viendra en déduction de la subvention 2015 votée lors du budget.

**5. Planning des vacances pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015**

Les élus renseignent le planning des vacances pour les élections des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015.

**6. Délibération convention SPA.**

Décide de renouveler la convention avec la SPA pour l'année 2015.

**7. Délibération Indemnité receveur.**

Vote à l'unanimité des présents l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor en charge de notre collectivité.

**8. Organigramme.**

Afin de faciliter la gestion de l'accès aux locaux communaux, décide de généraliser l'organigramme des clés pour l'ensemble des locaux communaux.

**9. Rachat de fioul domestique**

Suite à local vacant, Décide de reprendre 1400 Litres de fioul à 0.77 HT le litre et de l'imputer au nouveau locataire. Un vote a été effectué.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – Abstention : 1.

**10. Points par les pilotes de commissions**

Un point a été effectué par les pilotes de commission.

**Questions diverses**

- Le stationnement des véhicules n'est pas autorisé pour une durée supérieure à sept jours (art. 417-12 du code de la route). Les parkings de la salle polyvalente, de la Poste et les voies publiques du village rentrent dans l'application de cet article, sauf autorisation exceptionnelle de Monsieur le Maire.
- Nouvelle caserne des Auberges regroupant Montrottier, Longessaigne, Villechenève sera construite aux Auberges sur un terrain appartenant aujourd'hui à la Communauté des Communes. La construction est à la charge du SDMIS (ex SDIS). Le terrain doit être donné au SDMIS. Evaluation des domaines est de 23.00 euros par mètre carré, accepté par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire va négocier un abattement au prix du mètre carré partant du principe que ce terrain est en vente depuis plusieurs années.  
Cette négociation est à l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 22 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

Fait en Mairie, le 27 janvier 2014

Le Maire,

Bernard CHAZELLES